MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Creation de 4 fouilles (R23.01 - R23.02 - R23.03 et R23.04) sur les communes de Tancarville, La Cerlangue et Saint-Vigor-D'Ymonville (76) dans le cadre de la verification d'une canalisation de transport de gaz DN500 potentiellement defectueuse

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: NATRAN

Raison sociale: NATRAN

N° SIRET: 44011762001654

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: ZULIANI

Prénom(s): FABRICE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2° et au 4° du R. 121-5 du code de l'urbanisme., 14A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la rehabilitation reglementaire de sa canalisation de transport de gaz haute pression DN 500 - Seine Nord (Tancarville) - Le Havre (Pont rouge), NATRAN envisage l'ouverture de 4 fouilles a partir de 2026 dont 3 fouilles nommees R23-01, R23-02, R23-03 sont situees dans la reserve Naturelle de l'estuaire de la Seine et la 4eme fouille R23-04 se situe a proximite de la limite de cette reserve. Les travaux envisages consistent en l'ouverture de 4 fouilles, au pompage des eaux pour leur mise en assec, a l'inspection des canalisations a sec, aux reparations eventuelles sur ces canalisations puis a la fermeture des fouilles avant une remise en etat de la zone de travaux. La surface de chacune des zones de travaux sera de 4000m2 (50m de large sur 80m de long). Les dimensions des fouilles sont L = 15 m , l = 4 m et P = 2,60 m.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ces travaux est de verifier l'etat de la canalisation de transport de gaz haute pression DN 500 - Seine Nord (Tancarville) - Le Havre (Pont rouge) car suspicion de fuite et de proceder, si necessaire, a la reparation des defauts sur cette meme canalisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le principe des travaux est le suivant : - L'annee N (probablement 2026) consiste en l'ouverture des 4 fouilles (L : 15m ; l : 4m ; P : 2,6m chacune) pour caracteriser les defauts. A la suite de ces ouvertures, deux possibilites sont a envisager apres l'examen des defauts : - 1 ere possibilite : les defauts de ces canalisations sont acceptables en l'etat ou acceptables apres une reparation sans les couper (realisation d'un revetement sur la canalisation). Cette operation necessitera 7 semaines de travaux par fouille. - 2eme possibilite : les defauts ne sont pas acceptables et doivent etre supprimes par l'intermediaire d'une coupe (mise en place d'une manchette). Dans ce cas, il est necessaire de revenir l'annee suivante (N+1) pour ouvrir a nouveau les fouilles et realiser la coupe. Cette operation necessitera 10 semaines de travaux par fouille. A noter que pour ces deux possibilites, la realisation des fouilles necessitera un pompage des eaux afin de mettre en assec ces meme fouilles durant les travaux. Les eaux pompees seront restituees dans la nappe par epandage dans les prairies proches. Les deblais extraits lors de l'ouverture des fouilles seront remis en place a la fin des travaux. Un tri des terres sera realise lors de l'ouverture des fouilles afin de respecter la pedologie initiale de la zone de travaux. Un document decrivant les travaux de facon plus detaillee est disponible en annexe du present formulaire.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

-

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de declaration loi sur l'eau Dossier d'evaluation d'incidence Natura 2000 Declaration prealable de travaux en site inscrit pour la fouille R2301 Dossier de demande de travaux en reserve naturelle Potentielle derogation especes protegees

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'emprise totale de la zone de travaux est de 4000 m2 (80 m de long sur 50 m de large) pour chaque fouille. Les fouilles seront realisees successivement en commencant par la fouille R23-01 ensuite R23-02, R23-03 et enfin la fouille R23-04.	(4000 m2 par zone de travaux (50 m de large et 80 m de long) Dimensions des fouilles : L = 15 m , l = 4 m et P = 2,60 16000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Tancarville

Code postal : 76430 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°27'15"E Lat. : 49°29'11"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Tancarville : Zonage Ne (naturel littoral). PLU a La Cerlangue : Zonage AR (secteur agricole remarquable) . PLU a Saint-Vigor-D'Ymonville : Zonage Nn (zone naturelle lie a

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	ZNIEFF de type I : LE MARAIS DU HODE (230014809) ZNIEFF de type II : L'ESTUAIRE DE LA SEINE (230000855) Trois fouilles (R23-01/R23-02/R23-03) sont localisees dans le perimetre de la ZNIEFF de type 1. Les quatre fouilles sont dans le perimetre de la ZNIEFF de type II.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Les communes de Tancarville, La Cerlangue et Saint-Vigor-D'Ymonville sont soumise a la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	- Reserve naturelle nationale : Estuaire de la Seine (FR3600137) - Parc naturel regional : Boucles de la Seine Normande (FR8000010)Trois fouilles sont localisees dans la reserve naturelle nationale(R23-01/R23-02/R23-03). Les quatre fouilles sont dans le perimetre du parc naturel regional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	D'apres SIG Reseaux Zones Humides, la zone de travaux est localisee en milieu probablement humide : - probabilite tres forte pour les fouilles R23-01/R23-02/R23-03, - milieu probablement humide artificialise pour la fouille R23-04. La carte des MPPZH de la DREAL Normandie indique que l'ensemble des zones de travaux sont en "milieux fortement predisposes a la presence de zones humides"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRL de la plaine alluviale Nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine du Havre a Tancarville
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Approuve le 1er juillet 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	ZRE de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☑	☐	76108 - La rive droite de la Seine a Tancarville (dans l'emprise des travaux de la fouille R23-01)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	- ZSC FR2300121 Estuaire de la Seine (dans l'emprise des travaux) - ZSC FR2300122 Marais Vernier, Risle Maritime (a 0,7km au Sud) - ZPS FR2310044 Estuaire et marais de la Basse Seine (dans l'emprise des travaux)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Prelevement d'eau pour mise en assec des fouilles realises. Les prelevements d'eau se feront dans la nappe et seront limites a la duree des travaux. Cet aspect sera traite de facon detaillee dans le dossier loi sur l'eau ainsi que dans les autres dossiers reglementaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun apport de materiaux ne sera necessaire dans le cadre des travaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	La base vie du chantier sera implantee en dehors de la reserve naturelle. Aucun raccordement a un eventuel reseau d'eau potable ou usee n'est prevu sur les differentes zones de travaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet, dans sa phase travaux, risque d'entrainer des incidences sur la flore et la faune, en particulier en terme de derangement. Ces perturbations seront developpees dans le cadre de differents dossiers reglementaires. De plus, des inventaires faune et flore sont actuellement en cours et permettront de definir les mesures ERCA adaptees. Apres les travaux, le site sera remis en etat,
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☑	☐	Le projet est susceptible de deranger les especes presentes sur zone durant la periode travaux. La periode de travaux respectera les exigences de Reserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine. L'impact sera limite dans l'espace et dans le temps. Aucun amenagement permanent n'est prevu a la suite des travaux. Ces aspects seront traites dans le dossier de demande de travaux en reserve naturelle et dans le dossier d'incidence Natura
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est en zone vert fonce du PPRL de la plaine alluviale Nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine du Havre a Tancarville. Le reglement precise que ce zonage autorise l'ensemble des travaux et mise aux normes sur les equipements techniques, ouvrages et amenagements hydrauliques, infrastructures, reseaux et equipements necessaires au fonctionnement des services
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Circulation des engins necessaire a la realisation des travaux. Les engins emprunteront la route des ecluses et le chemin de halage pour acceder aux zones de travaux. Des plaques de roulement seront mises en place pendant la phase de reparation en annee N plus 1 afin de limiter l'impact de la circulation des engins dans les zones prairiales traversees et les zones humides du secteur.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Bruits lies au fonctionnement des engins de chantier. Impact limite a la duree des travaux et durant le temps de fonctionnement des engins.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Vibrations liees au fonctionnement des engins de chantier. Impact limite a la duree des travaux et durant le temps de fonctionnement des engins.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Pas de travaux nocturnes envisages.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Rejets de gaz d'echappement lies au fonctionnement des engins de chantier. Impact limite a la duree des travaux et durant le temps de fonctionnement des engins.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Rejet des eaux de pompages pour la mise en assec des fouilles.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux de pompage seront restituees sur place en epandage dans les prairies proche (restitution vers la nappe par infiltration).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	mpact temporaire sur le paysage lie au depot des deblais et a la presence du chantier (impact faible et ponctuel). Un dossier "de declaration de travaux prealable au titre de la legislation des sites inscrits" sera realise dans ce cadre (pour la fouille situee a Tancarville au sein du site inscrit "La rive droite de la Seine a Tancarville"). Les impacts se limiteront a la duree des travaux. Le site sera remis en etat a la fin des travaux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les impacts du projet seront temporaires, localises et reduits grace a la mise en oeuvre de mesures ERCA. Des expertises ecologiques sont actuellement en cours sur la zone de travaux. Ses expertises permettront d'evaluer aux mieux l'ensemble des impacts lies aux travaux et les mesures ERCA associes. Ces mesures seront detaillees dans le dossier d'autorisation de travaux en reserve naturelle. Aucun impact residuel n'est attendu apres les travaux. Par ailleurs, aucune incidence notable n'est attendue sur le site inscrit, sur les sites NATURA 2000 (a confirmer dans le dossier d'incidence), ni sur l'hydrosphere (les mesures liees a la phase travaux et au rabattement de nappe seront precisees dans le dossier Loi sur l'eau).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures ERCA identifiees a ce stade du projet sont les suivantes : - Adaptation du planning des travaux afin que ces derniers soient realises en dehors des periodes de nidification. - Adaptation des differents traces d'acces aux fouilles afin d'eviter la flore protegee et patrimoniale. Les stations de flore protegee et patrimoniale seront balisees afin d'eviter leurs destructions. - Mise en place de filet anti-batracien autour des fouilles afin d'eviter la chute de batraciens dans les fouilles - Mise en place de plaque de roulement afin de limiter l'impact du tassement lie aux passages des engins. - Tri des terres lors du terrassement de la fouille afin de respecter l'ordre pedologique lors du remblaiement. Le detail de l'ensemble des mesures ERC sera disponible dans les differents dossiers reglementaires rediges dans le cadre des travaux objet du present cas par cas (dossier loi sur l'eau, d'incidences Natura 2000, dossier de demande de travaux en reserve naturelle et declaration prealable de travaux en site inscrit).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux bien que localises dans un environnement sensible, seront limites dans l'espace et dans le temps. Les differentes zones de fouilles seront remises en etat a la fin des travaux. Les dossiers reglementaires necessaires a l'autorisation du projet (dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau, dossier d'evaluation d'incidence Natura 2000, declaration prealable de travaux en site inscrit, dossier de demande de travaux en reserve naturelle) apparaissent suffisants pour cadrer l'ensemble du projet et garantir que ses effets n'engendrent pas d'incidence notable sur la reserve naturelle, sur le site inscrit et sur la ressource en eau (les expertises en cours permettront de definir plus precisement les mesures ERC a mettre en place). Il ne parait donc vraiment pas necessaire ici de passer le projet en evaluation environnementale plus complete

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom STACHURSKI

Prénom Joseph

Qualité du signataire Charge d'etudes en environnement

À Quevauvillers

Fait le 23-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)